



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CURNON**

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à 18h00 le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal JEHANNIN, Maire.

Date de convocation : **18 septembre 2026**

Membres en exercice	15
Quorum	8
Membres présents	12
Nombre de votants	15

		Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
1	JEHANNIN Pascal	X			
2	GICQUEL Sophie	X			
3	DROUADINE André	X			
4	CHESNAIS Martine	X			
5	DIGUET Yannick	X			
6	DELAHAYS Elise			X	Frédéric MOULINS
7	UGUEN Kévin	X			
8	ROBIN Karine	X			
9	JAN Kévin	X			
10	BERSIHAND Corinne			X	Martine CHESNAIS
11	GUILLEMOT Matthias	X			
12	GOUTX Emmanuelle			X	Valérie JULIEN
13	MOULINS Frédéric	X			
14	JULIEN Valérie	X			
15	CLERO Olivier	X			

Secrétaire de séance : André DROUADINE

Délibération n° 39-2026-07-07	FINANCES BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°2
--	--

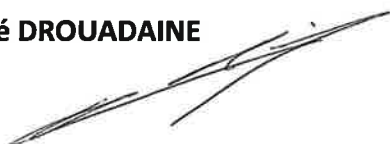
FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
	BP 2026	DM2	BP + DM2
611 – Contrat de prestation de service	25 000€	-7 000€	18 000€
61521 – Entretien et réparations terrains	10 000€	-3 000€	7 000€
615221 – Entretien et réparations sur bâtiments publics	11 000€	-2 000€	9 000€
615231 – Entretien et réparations sur voiries	10 000€	-2 000€	8 000€
618 – Divers services extérieurs	7 000€	-4 000€	3 000€
62876 – Remboursement des frais au GFP de rattachement	22 000€	-5 000€	17 000€
6450 – Charges de sécurité sociale et de prévoyance	65 0000	+23 000€	88 000€

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la décision modificative présentée ci-dessus.

Le secrétaire

André DROUADAINÉ



Le Maire

Pascal JEHANNIN

